



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Saint-Brieuc, le 30 janvier 2020

Service
Direction

Affaire suivie par :
M. Marc BONENFANT

Tél : 02.96.62.47.34

Fax : 02.96.33.29.05

marc.bonenfant@cotes-darmor.gouv.fr

Projet d'arrêté portant modification à l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans le département des Côtes-d'Armor pour la campagne 2019-2020

Note de présentation

Un décret ministériel en date du 29 janvier 2020 relatif à la période de chasse du sanglier en France métropolitaine étend la possibilité de la chasse au sanglier jusqu'au 31 mars pour permettre des prélèvements plus importants au regard de la dynamique des populations, des enjeux sanitaires liés aux risques de peste porcine africaine et de l'ampleur des dégâts causés par les sangliers.

Ce projet d'arrêté préfectoral modificatif à l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2019 relatif à l'exercice de la chasse dans le département des Côtes-d'Armor pour la campagne 2019-2020 prend en compte cette possibilité.

Pour tenir compte de l'article 7 de l'arrêté du 24 juillet 2019 qui prescrit des jours de non chasse (mardi et vendredi), la date de clôture proposée dans le projet d'arrêté est le lundi 30 mars.

Ces mesures départementales doivent être fixées par arrêté du préfet, pris sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la Fédération des chasseurs.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en oeuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté peut être consulté sur le site internet de la préfecture du 30 janvier au 20 février 2020.

Les observations éventuelles du public peuvent être transmises via le formulaire électronique présent sur le site. Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer (service environnement) -1, rue du Parc - CS 52256 - 22022 Saint-Brieuc cedex.